

Pour un Agenda Rural Européen post 2020 !

L'affirmation de l'ambition européenne en faveur du développement durable intégré des territoires ruraux dans le respect de leur diversité

Un changement de paradigme nécessaire

- ⇒ La valeur ajoutée et le potentiel de créativité et d'innovation que peuvent apporter les territoires ruraux, dans toute leur diversité, sont considérables mais sous-exploités.
- ⇒ L'inégalité des citoyens et des acteurs socio-économiques face à l'offre de services d'intérêt général et la qualité des infrastructures de base, dont le très haut débit, est croissante.
- ⇒ Les dynamiques locales de développement, parce qu'elles sont plus efficaces et économes, doivent être mieux soutenues pour apporter des réponses plus adéquates aux échelles territoriales pertinentes.

Trois enjeux majeurs

◆ La reconnaissance des territoires ruraux en espaces d'enjeu pour l'UE

- ⇒ Des espaces territoriaux habités dotés d'une personnalité propre et de potentialités spécifiques de développement : *des territoires qui font partie de la solution parce qu'ils ont une énergie et un génie propres à mobiliser* ;
- ⇒ Une mosaïque de territoires qui maillent l'espace européen et participent voire structurent la diversité des cultures qui caractérise l'UE, avec la *Charte des droits fondamentaux* en filigrane ;
- ⇒ Des espaces d'initiative au cœur des grands défis européens et planétaires de la cohésion (territoriale, économique, sociale, environnementale...), du dérèglement climatique... ;
- ⇒ Des territoires ruraux identifiés en pôles de développement et d'innovation *sociale et économique* qui savent s'adapter voire anticiper les mutations.

◆ Un renforcement de la coopération rurale-agricole en structurant la réponse de l'UE autour de deux grandes ambitions opérationnelles convergentes avec des financements adaptés :

- ⇒ **Une grande ambition, rénovée, de soutien aux agricultures et à la foresterie** pour tenir compte des nouveaux défis alimentaires, de production, climatiques, du renouvellement des générations, du développement du nombre des actifs, de l'innovation de la formation, de régulation foncière... ;
- ⇒ **Une grande ambition formulée dans un Agenda rural européen en faveur du développement durable intégré de la diversité des territoires ruraux** en mettant en valeur leurs potentialités pour relever les défis Européens du présent et de l'avenir et atteindre l'objectif de cohésion territoriale.

◆ Une réponse au déséquilibre rural-urbain, qui marginalise les territoires ruraux en occultant la richesse de leurs contributions réelles, grâce à des échanges équilibrés entre les pôles urbains et ruraux :

- ⇒ Des territoires périurbains qui s'affirment en espaces d'innovation et de prospective ;
- ⇒ Une réponse à l'extension continue des centres urbains et à l'urbanisation des terres agricoles ;
- ⇒ Un Agenda rural : un vecteur de coopération équilibrée entre pôles urbains et pôles ruraux et un cadre complémentaire à celui proposé en faveur des dynamiques urbaines par l'Agenda urbain.

Un Agenda rural européen vecteur de modernisation

Un cadre pour la politique européenne des territoires ruraux post 2020 :

- ➔ **qui permet le renforcement de la capacité des territoires ruraux à choisir les orientations qui leur conviennent :**
 - ⇒ renforcer le pouvoir d'initiative et la mobilisation des acteurs ruraux ;
 - ⇒ soutenir les initiatives locales avec des procédures réellement simples et accessibles qui facilitent l'articulation entre les pôles et entre les stratégies d'échelles différentes;
 - ⇒ reconnaître la diversité des territoires ruraux comme facteur nécessaire pour relever les challenges du futur.
- ➔ **qui matérialise l'enjeu de la reconnaissance des territoires ruraux comme des pôles de développement et d'innovation** et comme des contributeurs essentiels aux défis européens ;
 - ⇒ **découvrir et valoriser tous les gisements de potentialité** de développement économique et de valeur ajoutée sociale et territoriale qui peuvent exister en zones rurales;
 - ⇒ soutenir les **fonctionnements en réseau** à la mesure de l'appui donné aux systèmes fondés sur les masses critiques.
- ➔ **qui met en application 3 principes fondamentaux à respecter pour l'ensemble des politiques et moyens européens :**
 - ⇒ **Equilibre rural-urbain** : un principe de base de l'ensemble des politiques européennes, à l'instar de l'égalité homme-femme;
 - ⇒ **Egalité** des droits pour tous les citoyens, qu'ils vivent dans les villes ou les territoires ruraux (cf la Charte des Droits fondamentaux, articles 3 et 174 du traité de l'union);
 - ⇒ **Equité** des moyens et des pratiques entre tous les acteurs et territoires, en exploitant notamment les capacités d'échange et de mutualisation des compétences pour compenser les spécificités inhérentes aux territoires ruraux.
- ➔ **qui adopte une approche stratégique transversale dans une démarche novatrice revendiquant une dimension rurale dans l'ensemble des politiques :**
 - ⇒ une approche transversale de la ruralité dans les politiques européennes ;
 - ⇒ une quote-part équitable aux territoires et acteurs ruraux.

un Agenda rural européen post 2020

Une proposition innovante porteuse de modernisation et de simplification des politiques européennes en faveur des territoires ruraux

Cet Agenda rural européen donnera le cadre politique et les orientations opérationnelles d'une future politique spécifique de développement des territoires ruraux répondant à leur diversité et à la dimension multisectorielle de leurs réalités économiques. L'adoption de cet Agenda Rural, dans une complémentarité attendue avec l'Agenda Urbain, sera un garant fort de la mobilisation nécessaire de tous les territoires pour rencontrer les objectifs de l'U.E.

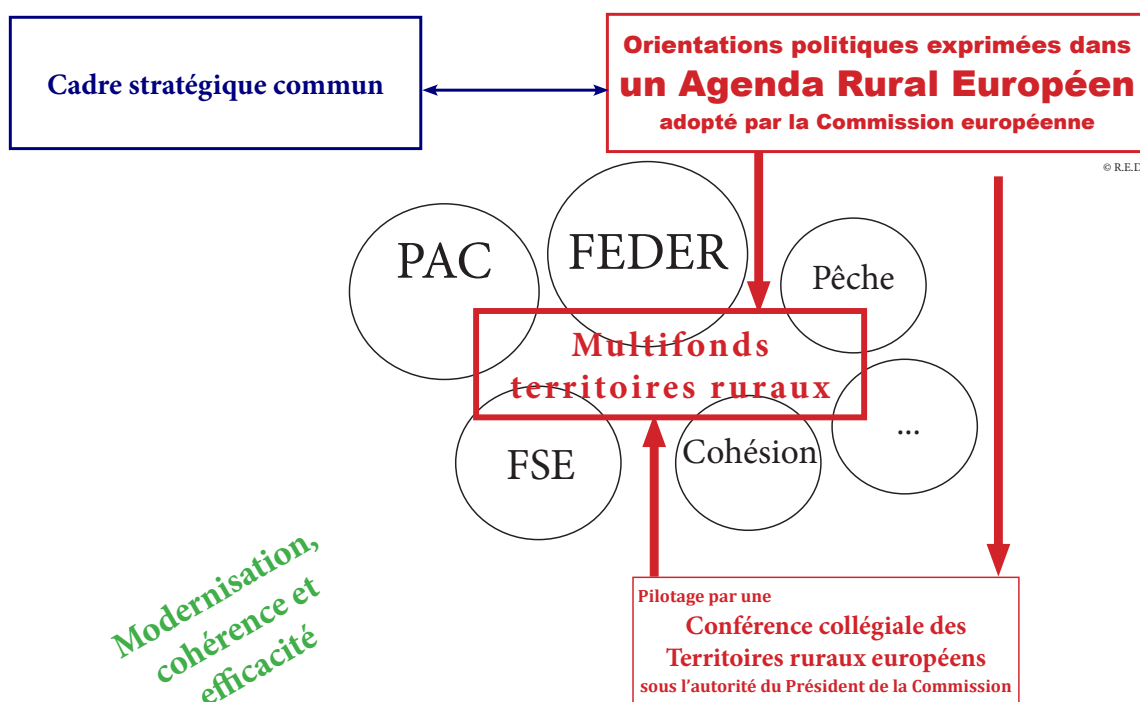
**Retrouvez nos orientations pour les territoires ruraux après 2020
sur www.ruraleurope.org**

Un Agenda rural européen vecteur de cohérence

Une approche stratégique et financière transversale

Un Multifonds européen pour les Territoires ruraux (EMFRT)

- **L'Agenda Rural européen** exprime l'ambition de l'Union européenne en faveur du développement de ses territoires ruraux. Il donne le cadre politique et les orientations opérationnelles d'une future politique spécifique de développement des territoires ruraux répondant à leur diversité et à la dimension multisectorielle de leurs réalités économiques.
 - ⇒ L'Agenda Rural européen fait partie des éléments constitutifs du Cadre stratégique commun et des Accords de partenariat. Il est adopté par l'ensemble de la Commission et par les instances codécisionnelles de l'U.E. (Parlement européen, Conseil). Son adoption, dans une complémentarité attendue avec l'Agenda Urbain, est un garant fort de la mobilisation nécessaire de tous les territoires pour rencontrer les objectifs de l'U.E.
 - ⇒ L'Agenda Rural européen constitue la base stratégique et opérationnelle essentielle pour conduire utilement les évaluations dans le cadre du **Rural proofing**.
- **Le Multifonds européen « Territoires ruraux » (EMFRT - European MultiFunds for Rural Territories)** est l'instrument financier qui concrétise l'ambition pluridimensionnelle de l'Agenda rural européen.
 - ⇒ Le **Multifonds européen « Territoires ruraux » (EMFRT)** est abondé par les différentes politiques sectorielles de l'U.E. selon les trois principes fondamentaux précités. Le maintien de son ancrage avec la politique agricole est estimé essentiel. Quel que soit le nombre de piliers retenus pour la PAC, le principe est de réserver une partie du budget agricole comme contribution au EMFRT¹. Sa mise en place clarifie également les contributions du FEDER pour les territoires ruraux².
 - ⇒ Le pilotage du EMFRT est assuré, sous l'autorité du Président de la Commission, par une **Conférence collégiale des territoires ruraux européens** mobilisant les Commissaires concernés et associant les autorités des Fonds européens contributeurs.



Modernisation,
cohérence et
efficacité

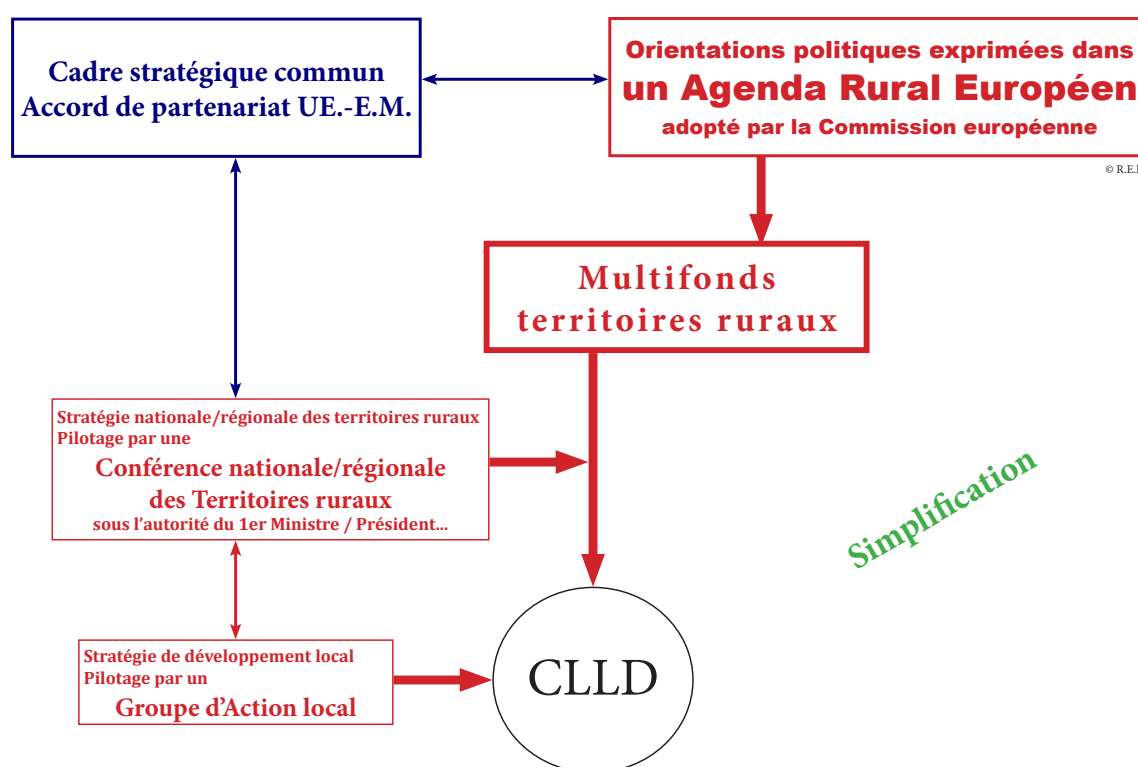
¹ Si l'hypothèse d'un 3^{ème} pilier « rural » est retenue, ce 3^{ème} pilier est partie du EMFRT.

² Actuellement en forte réduction : cfr le Rapport "Evolution of the Budget dedicated for Rural Development Policy" pour le Comité européen des Régions - Rosella Soldi – 2016 - ISBN: 978-92-895-0908-4

Un Agenda rural européen vecteur d'efficacité

Une approche simplificatrice pour la mise en œuvre du CLLD

- Les démarches intégrées et participatives (connue aujourd'hui sous le nom de CLLD) de développement des pôles ruraux sont génératrices d'économie de moyens, grâce à une meilleure intégration des objectifs et des énergies locales.
- La source de financement prioritaire des programmes CLLD est le Multifonds européen « Territoires ruraux » (EMFRT). Leur gestion et leur mise en œuvre en sont simplifiées car ce mode de financement central répond mieux au contenu multisectoriel du développement des territoires ruraux.
- Au niveau des Etats et/ou Régions, une **Conférence nationale/régionale des Territoires ruraux** pilote la mise en œuvre des financements des programmes CLLD, sous l'autorité du Premier Ministre (ou équivalent) et composée des représentants des autorités concernées, selon le même principe qu'au niveau européen.



« Faire grandir l'U.E. avec les territoires Ruraux »

Une contribution proactive de R.E.D. pour la politique européenne post 2020

www.ruraleurope.org

Un Agenda Rural Européen post 2020
un appel de R.E.D. et du Mouvement européen de la Ruralité
pour une ambition commune
appuyé par l'Intergroupe parlementaire européen RUMRA
par le Comité européen des Régions
par de nombreuses structures nationales, régionales et locales